

(Traduction)

Le 12 janvier 2016

Monsieur Guillaume Couillard,
Directeur, secrétariat du Conseil,
Communications et planification stratégique
C.P. L40
333, avenue Laurier Ouest, bureau 1400
Ottawa (Ontario) K1P 1C1

Objet : Initiative n° 2 du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) –
Modification de la vérification du prix de liste par rapport au Prix moyen maximal potentiel (PMMP)

Monsieur,

Au nom de l'industrie canadienne des compagnies d'assurances de personnes, je vous fais part des commentaires de nos membres concernant les changements proposés à l'article C11, qui exigeront que les brevetés s'assurent que le prix courant national des nouveaux médicaments est inférieur au Prix moyen maximal potentiel (PMMP).

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est une association sectorielle, à adhésion libre, dont les membres représentent 99 % du marché canadien des assurances de personnes. Au Canada, à la fin de 2014, l'industrie des assurances de personnes a fourni à environ 22 millions de Canadiens une couverture de médicaments sur ordonnance et a effectué des paiements d'environ 10,2 milliards de dollars pour des médicaments d'ordonnance.

Comme vous le savez, dans la plupart des cas, les payeurs privés remboursent le prix courant des médicaments sur ordonnance qui font l'objet d'une réclamation. L'accroissement récent du ratio de prix à la section 5 par rapport au prix de vente national moyen, lequel est passé de 1,059 à 1,079 depuis 2010, préoccupe les payeurs privés et, en fin de compte, se traduit par des coûts plus élevés pour les Canadiens qui sont couverts par une assurance privée ou obligent ceux-ci à payer eux-mêmes leurs médicaments. C'est pourquoi nous appuyons pleinement la proposition du CEPMB d'exiger que les brevetés s'assurent dorénavant que le prix courant national des nouveaux médicaments est inférieur au PMMP. Nous félicitons également le CEPMB d'avoir pris les mesures proactives nécessaires pour adapter ses lignes directrices aux nouvelles pratiques en vigueur sur le marché et encouragerons celui-ci à élaborer un processus systématique d'évaluation des prix nationaux, afin de s'assurer qu'ils sont et restent inférieurs au PMMP.

Canadian Life and Health Insurance Association
79 Wellington St. West, Suite 2300
P.O. Box 99, TD South Tower
Toronto, Ontario M5K 1G8
416-777-2221 www.clhia.ca

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416-777-2221 www.accap.ca

Nous vous remercions d'avoir lancé cette importante initiative. Nous serions heureux de discuter de cette question, à votre convenance, ou de vous fournir d'autres renseignements qui pourraient vous être utiles. Veuillez communiquer avec Joan Weir, directrice – Régimes collectifs Maladie et Dentaire, au 416-359-2003, ou à ou à jweir@clhia.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Original signé par)

Stephen Frank
Vice-président, Élaboration des politiques et Maladie